

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg connaissent une longue tradition de coopération, notamment au sein de la structure de l'Union Benelux. Cette coopération est une conséquence logique des liens historiques forts entre les pays, mais aussi de l'interdépendance économique de la région Benelux et de la circulation transfrontalière de personnes, de biens, de capitaux et de services. Cette circulation est d'une importance indéniable pour l'économie, pour un fonctionnement sain du marché et pour la mobilité (des travailleurs), mais elle facilite dans un même temps la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que la concurrence déloyale. Les fraudeurs profitent du fait que les frontières économiques s'estompent tout en abusant des frontières administratives qui existent encore.

En 2001, les partenaires Benelux étaient déjà parvenus à la conclusion qu'il était important de collaborer en matière de lutte contre la fraude fiscale transfrontalière (organisée) à grande échelle, en premier lieu sur le plan des impôts indirects (TVA et accises). Par la suite, le champ de travail fut élargi à la politique fiscale dans son ensemble.

«La coopération au sein du Benelux est un exemple pour toute l'Europe. Notre objectif commun est d'œuvrer en faveur de plus d'équité fiscale et sociale, de prévenir les manœuvres frauduleuses, détecter la fraude à grande échelle et favoriser la concurrence loyale. Face à des situations souvent complexes, une bonne collaboration entre pays est indispensable pour aboutir à des résultats concrets. Dans cet esprit, le principe du "level playing field" est d'une importance primordiale.»

Pierre Gramegna, Ministre luxembourgeois des Finances, président du Comité de Ministres Benelux pour la Fraude fiscale

LE BENELUX AGIT POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE FISCALE



2001-2016 15 ANS
BENELUX LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

2001-2016

Le résultat de la coopération Benelux en matière de lutte contre la fraude fiscale s'élève à plusieurs millions d'euros, montant qui augmente chaque année.



APPORT DE LA COOPÉRATION FISCALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

RÉSULTATS QUALITATIFS

- Des propositions de **solutions concrètes aux problèmes** : en comblant, par exemple les lacunes des conventions de double imposition par rapport à l'assujettissement des rémunérations d'administrateurs à l'étranger.
- Un **rôle de précurseur dans l'Union européenne** : comme avec Eurofisc, un mécanisme multilatéral d'alerte précoce par lequel les États membres coordonnent l'échange rapide d'informations, ou l'EMCS, un échange automatique informatisé d'informations entre les entreprises et les services douaniers, relatif aux produits soumis à accises. Plus récemment, les pays du Benelux ont été à l'initiative de la TNA (Transactional Network Analysis), un système qui analyse la fraude internationale à la TVA de manière automatisée. Depuis lors, la mise en œuvre de la TNA est en cours de préparation à l'échelle européenne.
- Une **influence positive sur la politique nationale** (indirectement) : ainsi, en Belgique, une question a été ajoutée en 2015 sur le formulaire de déclaration d'impôts selon le modèle néerlandais, pour savoir si l'assujetti était fondateur ou bénéficiaire (potentiel) d'une construction juridique à l'étranger.
- L'amélioration de la **fourniture transfrontalière de données** : pendant un certain temps, des informations ont été échangées à l'aide du formulaire Benelux24. Celui-ci permet d'obtenir, du pays voisin, des informations fiscales concernant une société dans les 24 heures.
- Une contribution à la **compréhension des procédures fiscales** : les différences entre les États membres ; les opportunités et les possibilités d'adaptation et d'amélioration, concernant par exemple les droits d'accise ; les évolutions liées aux Panama papers et d'autres révélations.
- Le **renforcement du réseau et la coopération sur le terrain** : tels les contrôles conjoints des services fiscaux, vétérinaires et douaniers effectués sur l'importation et l'exportation des chevaux.

«La coopération dans le cadre Benelux nous donne plus de poids dans notre volonté d'amener nos méthodes de travail innovantes à un niveau supérieur au sein de l'Union européenne. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'amélioration de la lutte contre la fraude carousel à la TVA par un échange plus rapide d'informations entre États membres européens au moyen de nouveaux outils informatiques.»

Cette approche a pu être développée grâce à un outil informatique élaboré conjointement par les pays Benelux et désormais peaufiné avec l'aide de nombreux autres États membres.»

Eric Wiebes,
Secrétaire d'État néerlandais
aux Finances

«Ces dernières décennies, les délits et constructions frauduleuses ont continué de développer leurs ramifications internationales. C'est pourquoi nous devons aussi unir nos forces pour détecter et combattre cette fraude. En quinze ans, la concertation stratégique Benelux a déjà produit de nombreux résultats. Cette coopération fait donc sens. Nous continuerons de prendre des initiatives à tous les niveaux afin de combattre et de prévenir la fraude plus efficacement.»

Johan Van Overtveldt,
Ministre belge des Finances,
chargé de la Lutte contre la
fraude fiscale

RÉSULTATS FINANCIERS

- La compensation des créances fiscales en souffrance par les demandes de remboursement de TVA : aux Pays-Bas, cette procédure a déjà permis de récupérer **deux millions d'euros** (uniquement en lien avec la Belgique).
- L'échange de données sur la propriété de biens immobiliers : les données collectées par les Pays-Bas dans le cadre d'une action nationale dans le secteur immobilier et transmises à la Belgique ont entraîné une

THÈMES ET PROJETS ACTUELS

1. Missing Trader Intracommunity Fraud Benelux

Objectif : détecter (préventivement) les acteurs frauduleux dans la fraude à la TVA de type carousel (cf. Transactional Network Analysis).

2. Procédure de remboursement de la TVA

Objectif : garantir un déroulement correct et rapide de la procédure de remboursement de la TVA, sans abus et en lien avec la banque de données sur les créances.

La procédure consistant à utiliser le remboursement de la TVA étrangère pour apurer les créances fiscales en souffrance dans l'État d'imposition d'origine est prête à être présentée à l'échelle européenne.

3. Mini One Stop Shop

Objectif : mettre en place un système convivial pour la déclaration de TVA des catégories spécifiques d'entreprises qui fournissent des services à l'échelle transfrontalière.

Actuellement, les travaux visent surtout à optimiser le fonctionnement des applications nationales. L'étape suivante portera sur la surveillance des opérateurs au sein du système.

4. Chevaux d'élite

Objectif : assurer un paiement correct de la TVA et des droits de douane, ainsi que le respect des prescriptions vétérinaires.

Grâce à la recommandation Benelux, les partenaires échangeront des données relatives à la

correction de **820 000 euros** en termes d'impôts sur les personnes physiques.

- Concernant la fraude dans le commerce de moules : à partir de 2012, les administrations fiscales belge et néerlandaise ont collaboré en matière de lutte contre la fraude dans le commerce de moules, où la TVA sur les ventes n'est pas toujours déclarée. À l'été 2013, une intervention conjointe a révélé une fraude à grande échelle dans ce domaine, à hauteur de plusieurs **centaines de milliers d'euros**.

circulation et au commerce des chevaux d'élite au niveau de leurs services fiscaux, douaniers et vétérinaires. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la France ont rejoint cette coopération.

5. Coopération administrative

Objectif : intensifier la coopération entre les services compétents afin de pouvoir s'entraider mieux et plus rapidement pour le contrôle du respect des dispositions en vigueur en matière de fiscalité, y compris pour le recouvrement.

Les évolutions et initiatives nationales, bilatérales, européennes et internationales sont suivies de près pour y déceler les possibilités de démarches concrètes communes.

6. Accises

Objectif : affiner le système pour mieux surveiller les mouvements de marchandises et détecter les entreprises qui ne paient pas les accises conformément à la législation.

Le Benelux continuera à partager les connaissances concernant la surveillance et l'analyse des mouvements des produits soumis à accises. L'aperçu des droits d'accise sera actualisé et les effets frontaliers seront étudiés.

7. Commerce électronique / ventes par internet

Objectif : les partenaires analyseront des boutiques en ligne et des plates-formes électroniques (vendant des produits soumis à la TVA ou aux accises) en vue d'élaborer ensuite un forum destiné à l'échange de données et au contrôle renforcé.